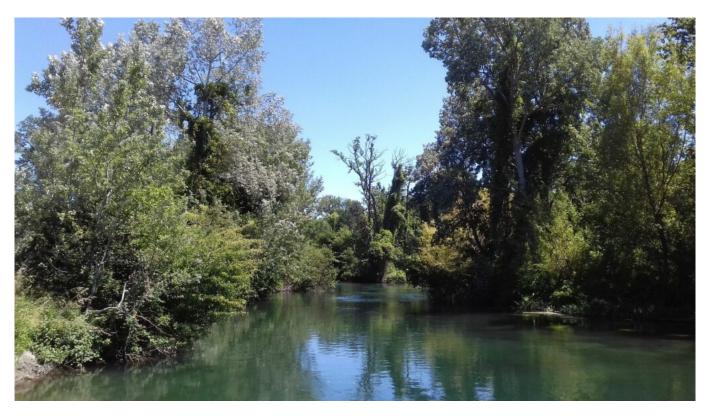


Bassin des Sorgues : une étude des eaux souterraines sans précédent sur la plaine des Sorgues



Le <u>Syndicat mixte du bassin des Sorgues</u> va mener une étude inédite visant à comprendre le fonctionnement des eaux souterraines de la plaine des Sorgues. Un projet qui se déroulera sur 18 communes d'avril à juillet 2024.

Le Syndicat mixte du bassin sorguais (SMBS) poursuit sa mission de préserver les milieux naturels du bassin des Sorgues. D'avril à juillet 2024, un agent du SMBS effectuera de nombreux prélèvements et relevés de profondeur de la nappe au sein de forages et de puits des habitants.

Ces travaux auront lieu sur l'ensemble des 18 communes de la plaine des Sorgues (L'Isle-sur-la-Sorgue, Lagnes, Le Pontet, Le Thor, Monteux, Pernes-les-Fontaines, Saumane, Sorgues, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Vedène, Velleron, Jonquerettes, Fontaine-de-Vaucluse, Entraigues-sur-la-Sorgue, Châteauneuf-de-Gadagne, Caumont-sur-Durance, Bédarrides, Althen-des-Paluds).



Une meilleure gestion des ressources en eaux à venir

Les mesures récoltées serviront à mieux comprendre le fonctionnement de la nappe et ses interactions avec la Sorgue, mais surtout à établir une cartographie de profondeur des eaux souterraines. Les résultats de l'étude seront essentiels pour établir une meilleure gestion des ressources en eaux et mieux appréhender et anticiper les impacts du changement climatique sur le territoire.

10 établissements du secteur d'Agroparc organisent une journée portes ouvertes commune



Ecrit par le 4 décembre 2025



Le samedi 3 février, dix établissements du secteur d'Agroparc unissent leurs forces pour organiser une journée portes ouvertes commune. Il s'agit de <u>Nextech</u>, <u>Formation Erudis</u>, <u>GIPES</u>, <u>IMF RIS</u>, <u>Molera Formation</u>, <u>Avignon Université</u>, <u>IFO-GA</u>, <u>Isara</u>, <u>Isema</u>, et le <u>Lycée François Pétrarque</u>.

Du CAP au BAC +7, cette rencontre est dédiée aux lycéens, aux étudiants et même aux salariés et demandeurs d'emploi ayant un besoin en formation continue.

De nombreux domaines seront représentés lors de cet événement, tels que l'agronomie, l'informatique, le social, la santé, les agrosciences, la biotechnologie, le paramédical, la métallerie, la coiffure, le commerce, la finance, la diététique, et bien d'autres.

Cette journée portes ouvertes sera l'occasion de découvrir les dix structures et leurs formations, de rencontrer directement les étudiants et les formateurs, et d'établir des premiers contacts avec des partenaires et entreprises.

Samedi 3 février. De 9h à 17h. Sans rendez-vous.



Ecrit par le 4 décembre 2025



V.A.



Comment devenir administrateur judiciaire



Etre mandataires judiciaire consiste à assurer la gestion d'un patrimoine en difficulté, en mettant en œuvre les mesures nécessaires pour sa sauvegarde.

Pour exercer cette profession, il est nécessaire de satisfaire à certaines conditions, notamment être titulaire d'un diplôme de juriste ou d'un diplôme équivalent, justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine du droit des affaires et des sociétés, et être inscrit au tableau de l'ordre des avocats. L'administrateur judiciaire doit également être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle et justifier d'une bonne moralité.

Qu'est-ce qu'un administrateur judiciaire?

Un administrateur judiciaire est une personne physique ou morale chargée par le tribunal d'une mission de gestion et/ou de représentation d'un débiteur en difficulté. Il a pour but de permettre la poursuite de l'activité économique du débiteur et de préserver les intérêts des créanciers.

Nommé par le tribunal

Il est nommé par le tribunal dans le cadre d'une procédure collective. Il peut être proposé par le débiteur, un créancier ou le syndicat des créanciers. Sa nomination est prononcée par jugement du tribunal. L'administrateur judiciaire est soumis au contrôle du tribunal et des créanciers. Il rend compte de sa gestion au tribunal et aux créanciers.



Ecrit par le 4 décembre 2025



DK

Être diplômé bac +5

Le mandat de l'administrateur judiciaire prend fin à la date fixée par le jugement du tribunal ou lorsque le débiteur sort de la procédure collective. Pour exercer la profession d'administrateur judiciaire, il faut être titulaire d'un diplôme de niveau bac + 5 en droit, économie ou gestion, et justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans minimum dans le domaine de la gestion d'entreprise. La profession d'administrateur judiciaire est réglementée par la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative aux administrateurs judiciaires et à certains mandataires judiciaires, modifiée par la loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005.

Les missions de l'administrateur judiciaire

L'administrateur judiciaire est une personne nommée par le tribunal pour superviser la gestion d'une entreprise en difficulté et assurer sa pérennité. Il a pour mission de mettre en œuvre les décisions du tribunal et de gérer l'entreprise dans l'intérêt des créanciers. Il doit veiller à la bonne exécution des décisions du tribunal et à la gestion de l'entreprise en difficulté. Il doit également assurer la communication entre le tribunal, les créanciers et les dirigeants de l'entreprise. L'administrateur judiciaire doit être impartial et ne pas prendre parti dans les conflits qui peuvent exister entre les différentes parties prenantes. Il doit également veiller à ce que les intérêts des créanciers soient protégés et que l'entreprise en difficulté soit gérée de manière efficiente.

Dans le détail, la procédure pour devenir administrateur judiciaire

Pour devenir administrateur judiciaire, il faut suivre une procédure spécifique. En effet, il est nécessaire de répondre à un certain nombre de critères et de satisfaire à certaines conditions. La première étape consiste à déposer une demande auprès du tribunal compétent. Cette demande doit être accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation. Le tribunal va ensuite procéder à une enquête sociale et professionnelle afin de vérifier que le candidat est apte à exercer cette fonction. Si l'enquête est concluante, le tribunal peut désigner le candidat comme administrateur judiciaire. Ce dernier aura alors pour mission de gérer les biens et les affaires de la personne en question.



Ecrit par le 4 décembre 2025



DR

Les compétences nécessaires pour devenir administrateur judiciaire

Pour devenir administrateur judiciaire, il est important de posséder certaines compétences et qualités. En effet, le métier d'administrateur judiciaire est exigeant et nécessite une grande rigueur. Ainsi, pour prétendre à ce poste, il est indispensable d'être titulaire d'un diplôme de niveau bac + 5 en droit, économie ou gestion. De plus, une expérience professionnelle dans le domaine du droit des affaires est fortement recommandée.

Les qualités personnelles

Outre ces compétences techniques, il est important de posséder certaines qualités personnelles. Ainsi, l'administrateur judiciaire doit être doté d'un esprit analytique et être capable de prendre des décisions rapidement. Il doit également faire preuve de beaucoup de sang-froid et être capable de gérer les situations difficiles. Enfin, l'administrateur judiciaire doit être doté d'un excellent sens des relations humaines. En effet, il doit être en mesure de gérer les conflits et de trouver des solutions adaptées aux différents problèmes rencontrés.

Les différentes étapes pour devenir administrateur judiciaire

Pour exercer cette profession, il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de droit. En effet, les administrateurs judiciaires sont en charge de la gestion des biens et des affaires des personnes placées sous tutelle ou sous curatelle. Ils veillent également à ce que les intérêts des personnes placées sous tutelle ou sous curatelle soient protégés. Les administrateurs judiciaires sont nommés par le juge des tutelles ou le juge des curatelles. Pour être administrateur judiciaire, il faut donc d'abord être inscrit au barreau. Il est également nécessaire de justifier d'une expérience professionnelle de trois ans dans le



domaine du droit.



DR

Etre admis au Barreau

Pour être admis au barreau, il faut réussir le concours d'entrée. Ce concours est composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. La première épreuve est composée d'un examen théorique et pratique du droit. La seconde épreuve est composée d'un oral de motivation. Une fois admis au barreau, il faut suivre une formation spécifique de trois ans. Cette formation est dispensée par l'Institut national des administrateurs judiciaires (INAD). Pour être administrateur judiciaire, il faut ensuite être nommé par le juge des tutelles ou le juge des curatelles. La nomination est prononcée après avis du conseil de famille ou du conseil de l'ordre des avocats.

Sous la supervision des juges des tutelles et des curatelles

L'administrateur judiciaire exerce sa profession sous la supervision du juge des tutelles ou du juge des curatelles. Il rend compte de sa gestion au juge tous les six mois. Pour devenir administrateur judiciaire, il faut suivre une formation spécialisée et obtenir un diplôme reconnu par le Conseil national des administrateurs judiciaires. Ensuite, il faut s'inscrire au registre des administrateurs judiciaires et respecter les conditions d'exercice de la profession.

MH







DR

Avignon : un salon dédié aux étudiants au Parc des expositions



Ecrit par le 4 décembre 2025



Ce samedi 3 décembre, le parc des expositions d'Avignon va accueillir le Salon de l'étudiant. Cet événement a pour objectif de répondre à toutes les questions concernant les études, les métiers, l'alternance, mais aussi la réorientation.

Le Salon de l'étudiant est réservé aux lycéens, aux bacheliers, mais aussi aux étudiants. Ce rendez-vous est l'occasion idéale pour vous entretenir avec des enseignants et des étudiants concernant les études courtes, longues, professionnelles ou généralistes, la formation classique ou l'alternance, à l'université, dans les grandes écoles de commerce et d'ingénieurs, ou encore au sein d'écoles spécialisées.

Divers sujets seront abordés tels que les formations, les différents cursus, les conditions d'admissions, Parcoursup, les programmes, les débouchés, les stages, et plus généralement la vie étudiante. De plus, des animations et conférences seront organisées, au cours desquelles des experts vous aideront à identifier, définir et consolider votre projet d'orientation.

Cette année, le Salon de l'étudiant se dote d'<u>une plateforme en ligne</u> sur laquelle vous pouvez d'ores et déjà vous rendre afin de préparer votre visite pour le jour-J. Une fois le salon terminé, vous pourrez poursuivre vos échanges avec les organismes de formation grâce à cette plateforme.



Samedi 3 décembre. De 9h à 17h. <u>Inscription en ligne gratuite et obligatoire</u>. Parc des exposition. Hall A. 800, chemin des Félons. Avignon.

V.A.

Aurav : Et si on vous disait tout sur les centres villes ?



L'Aurav (Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse) propose une vision d'ensemble de l'offre et de la dynamique commerciale dans le Vaucluse et le Gard Rhodanien. 25 villes y sont passées au crible : Apt, Aubignan, Avignon, Bagnols-sur-Cèse, Bollène, Cadenet, Carpentras,



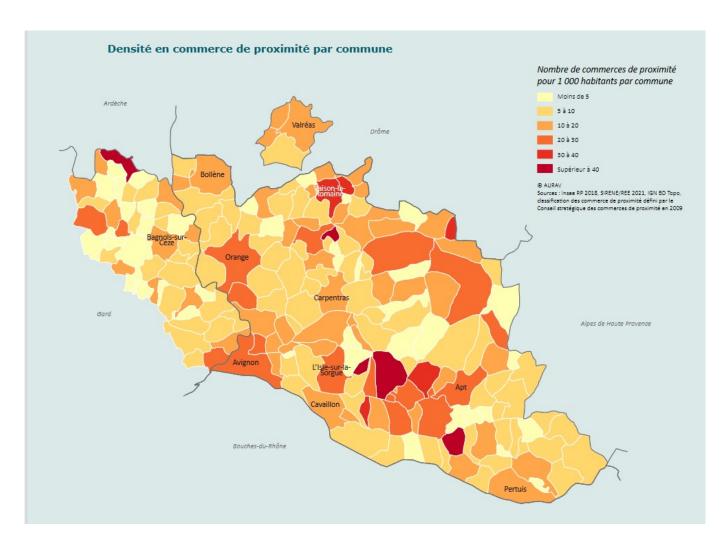
Cavaillon, la Tour d'Aigues, Le Pontet, L'Isle-sur-la-Sorgue, Maulaucène, Mazan, Mirabeau, Monteux, Orange, Pernes-les-Fontaines, Pertuis, Piolenc, Pont-Saint-Esprit, Roquemaure, Sault, Sorgues, Vaison-la-Romaine et Valréas. Vous rêviez de tout savoir sur les centres-villes ? L'étude de l'Auray menée en juin dernier vous dit tout.

Le déclin des centres villes aurait commencé...

Il y a 50 ans. En cause ? Le développement des zones commerciales dans les années 1960 en même temps que le 'tout voiture', la périurbanisation massive également dénommé exode urbain et l'essor de nouvelles formes de commerce avec, depuis 2010 la progression du e-commerce dark stores.

Des démarches nationales pour relever le défi du commerce de proximité

Les pouvoirs publics ont donc répliqué proposant des démarches nationales telles que Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD) lancés en 2018 pour les villes de moins de 20 000 habitants ; ou encore les Opérations de revitalisation du territoire (ORT) mais aussi les initiatives locales telles la définition de stratégies commerciales, de politiques de l'habitat en faveur des centres, de projets d'aménagement ou de gestion et d'optimisation des mobilités.



Vaucluse et Gard Rhodanien

Le Vaucluse et le Gard Rhodanien accueillent 10 300 commerces de proximité -9 500 en Vaucluse-. Cela représente 37 800 emplois -35 200 en Vaucluse- soit 16% de l'emploi total Vaucluse-Gard-Rhodanien avec une moyenne de 3,7 salariés en moyenne par commerce de proximité. Près de 20% des emplois totaux sont portés par le commerce de proximité.

9 500 commerces de proximité en Vaucluse

Dans le Vaucluse et le Gard Rhodanien, on compte plus de 10 300 établissements relevant du commerce de proximité. 9 500 de ces établissements sont situés en Vaucluse. Près d'un tiers de ces établissements -3 280- correspond à des commerces dédiés aux services et équipement de la personne. Ils employaient 35 200 personnes en 2021. Ils sont concentrés dans les centres-villes des pôles urbains.

15 commerces pour 1 000 habitants

On compte, en moyenne, 15 commerces de proximité pour 1 000 habitants dans le département de



Vaucluse et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien. Seules 11 communes vauclusiennes : Auribeau, Buisson, Buoux, Gignac, La Roque-Alric, La Roque-sur-Pernes, Lagarde-Paréol, Modène, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Léger-du-Ventoux et Sivergues et 2 gardoises (Saint-Christol-de-Rodières et Saint-Pons-la-Calm) ne possèdent aucun commerce de proximité. Elles représentent un total de près de 2 600 habitants sur leur territoire.

Baisse des créations de commerce de proximité

Entre 2010 et 2020, le département de Vaucluse et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ont enregistré près de 10 500 créations d'établissements –dont 9 200 en Vaucluse- relevant du commerce de proximité. Une diminution qui s'explique par la survenue de la crise sanitaire du Covid-19. Dans le détail?Le secteur des services et de l'équipement pour la maison ainsi que l'artisanat de bouche ont connu une baisse de 15% pour le premier et 11% pour le second.

Pour en savoir plus?

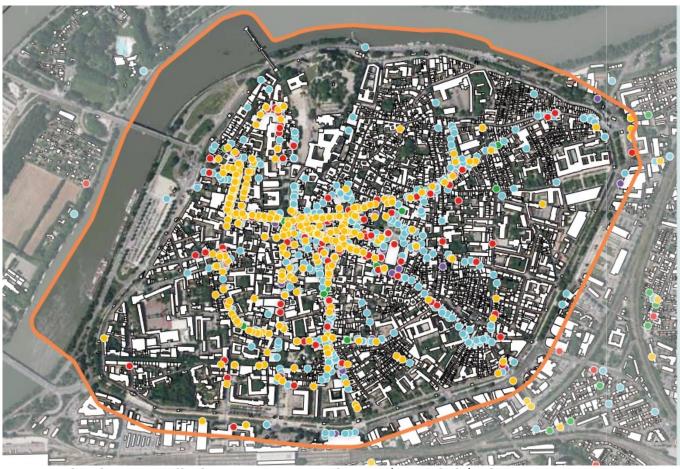
L'Aurav a étudié plus particulièrement 25 villes Apt, Aubignan, Avignon, Bagnols-sur-Cèse, Bollène, Cadenet, Carpentras, Cavaillon, la Tour d'Aigues, Le Pontet, L'Isle-sur-la-Sorgue, Maulaucène, Mazan, Mirabeau, Monteux, Orange, Pernes-les-Fontaines, Pertuis, Piolenc, Pont-Saint-Esprit, Roquemaure, Sault, Sorgues, Vaison-la-Romaine et Valréas.

Qu'en est-il d'Avignon?

En 2021 la commune comptait 91 730 habitants, soit 48% de l'intercommunalité avec une évolution de 0,3% par an entre 2013 et 2018. Elle accueille 57 830 emplois, soit 66% de l'intercommunalité et abrite 2 160 commerces de proximité dont 1 100 en centre-ville avec 2 980 emplois.



Ecrit par le 4 décembre 2025



Cartographie du centre-ville d'Avignon par type d'activités p15 de l'étude

Les activités représentées

Plus de deux établissements sur cinq sont liés au secteur de la restauration/café, qui représente près de la moitié des emplois relevant du commerce de proximité (1 435 emplois). 1 établissement sur 2 est un restaurant traditionnel et 38% sont des restaurants de type rapide. Le centre-ville compte une cinquantaine de cafés/bars. Le secteur des services et équipement de la personne arrive en seconde position avec 34% des établissements et près de 30% des emplois du centre-ville (plus de 850 emplois). Il s'agit principalement de commerces liés à l'habillement (40%) et à la coiffure (14%). Il est également à noter que seuls 16% des emplois dans l'alimentaire sont localisés en centre-ville.

Un commerce très présent à l'intérieur comme à l'extérieur des remparts

Avignon possède donc un centre-ville dynamique grâce à la présence de nombreux commerces de proximité localisés à l'intérieur de ses remparts. Toutefois, ces

commerces sont concurrencés par les zones d'activités présentes dans le reste du périmètre communal. En effet, une grande part des emplois liés au commerce de proximité est située à l'extérieur du centre-ville, notamment dans les zones commerciales d'Avignon Sud et Cap Sud ou dans les zones d'activités de Courtine, Fontcouverte et Réalpanier. En somme, la ville dispose d'un bon niveau d'équipement en

commerce de proximité avec 24 commerces pour $1\ 000$ habitants. Pour plus de détail ?

L'Aurav

L'Aurav propose une série de publications dédiée au commerce offrant une vision d'ensemble de l'offre et de la dynamique commerciale dans le Vaucluse et le Gard Rhodanien. Ce troisième volet est consacré aux commerces de proximité dans les centres-villes. Il permet notamment de suivre les dispositifs nationaux mis en place pour redynamiser les centres et fait suite au point sur les zones commerciales et les commerces d'au moins 300 m² publié en octobre 2021.

Plus de détails ? Toute l'étude réalisée en Juin 2022 par Yohann Le Postollec et Anne-Lise Bénard avec la direction de la publication Gilles Perilhou est lisible <u>ici</u>.
MH

